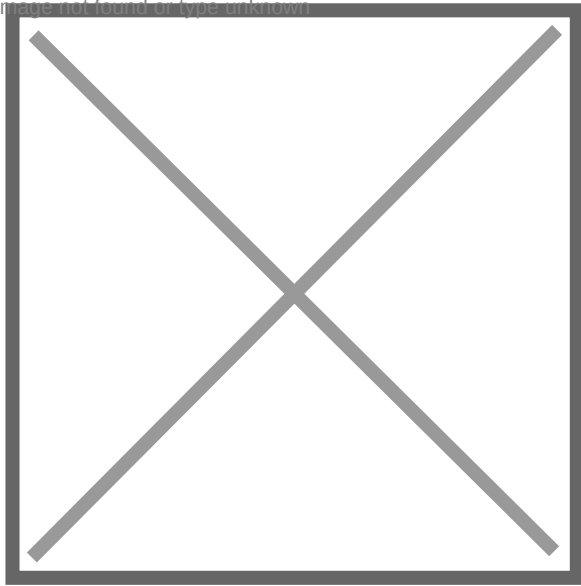


Image not found or type unknown



Divorce apres 2 ans de mariage

Par **ivona13**, le **19/03/2013** à **05:45**

Bonjour, je suis d' origine serbe (ex Yougoslavie) et je suis marie il y a 2 ans et demie, et je veux me divorce parce-que mon marie est agressive et lui a une maîtresse.rnJe dois renouvelle ma carte de séjour en octobre pour la troisième fois.rnJe un enfant de première mariage il a 16 ans et il est scolarisé ici en France. Lui est aussi serbe.rnL'année dernier mon marie m'a frappe et j'ai porté la plainte que j'ai retiré après.rnMon question est est ce que je peux me divorce après 3 ans de mariage et rester en France et est ce que sa change quelque chose ce que je travail (un CDI).rnMerci beaucoup pour votre réponses

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2013** à **00:14**

Bonjourrnrvous pouvez divorcer cependant le renouvellement de votre titre de séjour, sauf plainte pour violences conjugales, vous sera refusé.rnrnvous devrez alors demander votre régularisation au titre de l'admission exceptionnelle. cette décision est attribuée à titre discrétionnaire par le préfet.rnrnRestant à votre disposition.